



**Date et lieu de la séance du Conseil d'établissement :**

14 mai 2026

École Mère-Marie-Rose, local de musique, à 18h15

Résolutions	Procès-verbal
	<p><b>Étaient présents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Maxime Martineau</li><li>➤ Mireille Kra</li><li>➤ Maude Roberge</li><li>➤ Elise Tremblay</li><li>➤ Karine Trottier</li><li>➤ Sandra Vincent</li><li>➤ Stéphanie Desmarais</li></ul> <p><b>Étaient absents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mélany Fortier</li><li>➤ Rose Martine St-Cyr</li><li>➤ Marie-Yolaine Glaud</li><li>➤ Francis Blain</li><li>➤ Cindy Mathers (représentante de la communauté)</li><li>➤ Maryline Chartrand</li></ul> <p><b>Participai(en)t également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤</li></ul> <p><b>Public présent : Aucun membre du public</b></p>
	<p><b>Ordre du jour figurant dans l'invitation originale :</b></p> <p><b>1. Ouverture de la séance</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><b>1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance</b></li><li><b>1.2. Nomination d'un(e) secrétaire</b></li><li><b>1.3. Revue et adoption de l'ordre du jour</b></li><li><b>1.4. Revue et adoption du procès-verbal du 25 février 2026</b></li><li><b>1.5. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire (par courriel) du 13 avril 2026.</b></li></ul>



Résolutions	Procès-verbal
	<p><b>2. Parole au public</b></p> <p><b>3. Consultation</b></p> <p>3.1. <b>Projet de règles de fonctionnement du Conseil d'administration</b></p> <p>3.2. <b>Agenda et photos scolaires</b></p> <p><b>4. Adoption-approbation</b></p> <p>4.1. <b>Suivi budgétaire. Confirmation de transfert des mesures dédiées et protégées à notre établissement (approbation)</b></p> <p>4.2. <b>Sorties (approbation)</b></p> <p><b>5. Parole aux enseignants</b></p> <p><b>6. Parole à la technicienne au service de garde</b></p> <p><b>7. Parole à la représentante du comité de parents</b></p> <p><b>8. Parole à la direction</b></p> <p>8.1. <b>Démarche active-réflexive</b></p> <p>8.2. <b>Organisation scolaire 2026-2027</b></p> <p><b>9. Levée de l'assemblée</b></p>
	<b>1. Ouverture de la séance</b>
25-26-60	<p><b>1.1. Constat du quorum, ouverture de l'assemblée</b> Constatation du quorum : Minimum cinq membres dont trois parents.</p> <p><b>1.2. Nomination d'un(e) secrétaire :</b> Sandra Vincent</p>
25-26-61	<p><b>1.3. Revue et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Ordre du jour proposé par Élise Tremblay. Adopté à l'unanimité.</p>
25-26-62	<b>1.4. Revue et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre du 25 février 2026.</b>



Résolutions	Procès-verbal
	<p>Adoption du procès-verbal proposé par Maude Roberge. Adopté à l'unanimité.</p> <p><b>1.5. Dépôt du PV de la séances extraordinaire par courriel du 13 avril 2026.</b></p>
	<p><b>2. Parole au public</b> Pas de public</p>

<p>25-26-63</p>	<p><b>3. Consultation</b></p> <p><b>3.1. Projet de règles de fonctionnement du Conseil d'administration.</b></p> <p>Conformément à l'article 392 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un centre de services scolaire ne peut adopter un règlement, à moins d'avoir donné un avis public d'au moins 30 jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté. Dans le même délai, un centre de services scolaire transmet à chaque conseil d'établissement une copie du projet de règlement; il en transmet pareillement copie au comité de parents.</p> <p>Le conseil d'établissement de l'École Mère-Marie-Rose a été consulté le 14 mai 2026, lors de sa séance ordinaire.</p> <p>Le conseil d'établissement de l'École Mère-Marie-Rose a émis les commentaires suivants :</p> <p>Aucun commentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proposé par Mireille Kra. Adopté à l'unanimité.</li> </ul> <p><b>3.2. Agenda et photos scolaires</b></p> <p>Les fournisseurs pour 2026-27 seront les mêmes que ceux de 2025-2026. Photos : Misskit (8 septembre). Agenda : Édition Repro (légère augmentation).</p>
<p>25-26-64</p>	<p><b>4. Adoption – approbation</b></p> <p><b>4.1. Suivi budgétaire. Confirmation de transfert des mesures dédiées et protégées à notre établissement (approbation)</b></p> <p>Les règles budgétaires de l'année scolaire 2025-2026 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.</p> <p>Par ailleurs, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) demande que le conseil d'établissement confirme que les mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.</p> <p>Sous recommandation du comité de répartition de ressources, certaines allocations dédiées ou protégées ont été regroupées afin d'être utilisées au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.</p>

<p>25-26-65</p>	<p>Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette confirmation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école à partir du tableau résumant les différentes mesures. Les membres du conseil d'établissement confirment que les mesures ont été reçues et prévues dans le cadre du budget de l'établissement.</p> <p>Proposé par Karine Trottier. Adopté à l'unanimité.</p> <p><b>4.2. Sorties scolaires (approbation)</b></p> <p>29 mai : 1<sup>ère</sup> -2<sup>e</sup> année au Parc St-Laurent-du-Fleuve</p> <p>2 juin : MMR prend l'air qui est une randonnée pédestre au Mont-St-Hilaire (45 élèves de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année)</p> <p>Proposé par Élise Tremblay. Adopté à l'unanimité.</p> <p><b>5. Parole aux enseignants.</b></p> <p>Belle pièce de théâtre offerte par une université pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle. La représentation était à l'école.          Les présentations pour les classes de 1<sup>ère</sup> et 6<sup>e</sup> année des neurones atomiques sont toujours un grand succès.          Les différentes missions sont encore en vigueur. La récompense pour celle de l'habillement selon la saison a été réalisée (Vêtomètre). La dernière mission, Être à l'heure, fonctionne bien. Les enfants ont de l'intérêt et plusieurs ont à cœur de ne pas être en retard. Néanmoins, il y a encore quelques familles pour qui c'est toujours difficile.</p> <p><b>6. Parole à la technicienne au service de garde.</b></p> <p>Mme Chartrand est absente. Nous donnons quelques informations.          Fabrication de pots à fleur et réalisation de semis pour la fête des mères.          Semaine des services de garde. Plusieurs activités : Yéti, les jeux gonflables, pop-corn, dîner pizza, pique-nique avec les parents.</p>
-----------------	--

## 7. Parole à la représentante au comité de parents.

Absente.

## 8. Parole à la direction.

### 8.1. Démarche réflexive-active.

Comité de pilotage : le bilan a eu lieu le 12 mai.

Le référentiel est complété.

Un comité de diffusion qui a pour mandat de prévoir le plan de communication et de formation est en action. Ajustement de l'agenda en fonction des nouveaux enlignements. Planification de la formation à partir de juin et lancement officiel à la rentrée 2026-2027.

### 8.2. Organisation scolaire 2026-2027.

20 groupes au total.

- 8 préscolaires (2 X 4 ans et 6 X 5ans)
- 2 X 1<sup>ière</sup>
- 2 X 2<sup>ième</sup>
- 2 X 3<sup>ième</sup>
- 2 X 4<sup>ième</sup>
- 1 X 5<sup>ième</sup>
- 1 X 5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup>
- 2 X 6<sup>ième</sup>

Il y a beaucoup de débordement à Contrecoeur. Nous sommes actuellement à la période des transferts.



Résolutions	Procès-verbal
	<p><b>9. Levée de l'assemblée</b> À 19h20.</p> <hr/> <p>Mme Stéphanie Desmarais Directrice</p> <p>Mme Élise Tremblay Présidente</p>